

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU
COMITE NATIONAL DE SUIVI DES
PROGRAMMES EUROPEENS
PO FEDER 2014-2020**

**PROCEDURE ECRITE
23 avril au 15 mai 2018**

**ILE DE LA REUNION
FRANCE**



UNION EUROPÉENNE



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr



REGION REUNION
www.regionreunion.com



PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION



SOMMAIRE

1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion
2. Décision du Comité National de Suivi



Comme le prévoit l'article 50 du Règlement n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil, un rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) doit être transmis à la Commission Européenne chaque année du programme. !

Par ailleurs, le tableau des dates prévisionnelles des dossiers soumis à la procédure des grands projets a lui aussi fait l'objet d'une actualisation qui sera transmise à la Commission Européenne

Ainsi, ont été soumis au Comité National de Suivi par procédure écrite, du 6 au 23 juin 2017 les documents suivants :

- Projet de RAMO FEDER 2017 qui sera transmis en mai 2018 ;
- Résumé à l'intention des citoyens (annexe au RAMO 2017) ;
- Rapport sur la mise en œuvre des instruments financiers (annexe au RAMO 2017) ;
- Rapport concernant l'approbation et la modification des critères de sélection suite à la modification du PO FEDER.



1. Synthèse des avis et réponses de l'autorité de gestion

Un avis formel du CESER a été reçu lors de la procédure écrite du CNS. Cet avis n'a donné lieu à aucune observation formelle.

2. Décision du CNS

Le Comité National de Suivi approuve le projet de RAMO FEDER et le rapport concernant l'approbation et la modification des critères de sélection suite à la modification du PO FEDER.